Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213503105-20260709-D_2026_07_079-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de Saint Sauveur des Landes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SAUVEUR DES LANDES
SÉANCE DU 09 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de Saint Sauveur des Landes, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Christophe DEROYER, maire

Date convocation : 03.07.2026	
Affichage convoc : 03.07.2026	
Nombre de conseillers :	
En exercice :	19
Présents :	15
Absents :	4
Pouvoirs :	4
Votants :	19

Présents : DEROYER Christophe, maire, TABURET Micheline, HAMARD Pierrick, JAN Stéphanie, PARIS Stéphane, adjoints,
BRAULT Louis, TURMEL Catherine, GOUDAL Mickaël, LHERMELIN Virginie, RICHER Séverine, ARNOULD Bérénice, ARONDEL Carine, DERIENCOURT Damien, LORANDEL Frédéric, CANTIN Nicolas.

Absents excusés : PEROZ Claude (pouvoir à Mme Taburet), EPIVENT Myriam (pouvoir à Mme Lhermelin), LECOURTOIS Xavier (pouvoir à M. Goudal), COUETUHAN Alexandra (pouvoir à Mme Arondel).

Madame Jan été nommée secrétaire de séance

Délibération n°2026/07-079

Objet : Lotissement l'Orée du Bois

Marché espaces verts Lot 4 (Lambert Paysage) : avenant 1

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le marché attribué à LAMBERT Paysage pour le lot espaces verts du lotissement l'Orée du Bois nécessite un avenant. En effet, dans le cadre de la convention établie entre la commune et Fougères Habitat pour la réalisation de 8 logements locatifs sociaux (LLS) dans la 1ère tranche du lotissement, il est prévu la prise en charge par la commune des travaux de viabilisation et des aménagements extérieurs des LLS : clôture, entrée, terrasse, …

Or les marchés des travaux ont été passés avant le dépôt du permis de construire des LLS et ceux-ci ne correspondent pas aux aménagements extérieurs prévus par Fougères Habitat.

Il convient donc de passer un avenant au marché Lambert Paysage pour les espaces verts. Monsieur le maire précise qu'une moins-value estimée à 14 488, 50 EUR HT interviendra parallèlement sur le lot 1 voirie.

Le Maire ou son représentant certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
***Délais et voies de recours** : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours gracieux auprès du maire et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes.*

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213503105-20260709-D_2026_07_079-DE

Marché initial *(en Tranche Ferme)* : 68 029, 00 EUR HT
Avenant 1 *(en Tranche Ferme)* : 21 118, 50 EUR HT
Marché après av. 1 *(en Tranche Ferme)* : 89 147, 50 EUR HT

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour *(4 abstentions)*

- **ACCEPTE** l'avenant n°1 au marché LAMBERT de l'opération « Lotissement l'Orée du Bois – Lot Espaces verts » d'un montant de 21 118, 50 EUR HT portant le marché après avenant 1 à 89 147, 50 EUR
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer cet avenant

A Saint Sauveur des Landes, le 09.07.2026
Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations

La secrétaire de séance, Le maire,

Stéphanie JAN Christophe DEROYER

Le Maire ou son représentant certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
***Délais et voies de recours** : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours gracieux auprès du maire et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes.*